

LEGENDE

DONNEES GENERALES

périmètre du secteur du village

parcellaire

12

no de parcelle

ZONES D'AFFECTATION

zone de centre

zone de centre à prescriptions spéciales

zone d'installations (para-)publiques

zone d'installations (para-)publiques à prescriptions spéciales

zone de verdure

zone agricole

zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron (indicative)

aire forestière (indicative)

aire forestière selon constatation de nature du 5 septembre 2008

AIRES

aire de verger

aire de jardin

aire de cour et dégagement

aire d'accès

aire de construction

DONNEES RELATIVES AU BÂTI

no du bâtiment

bâtiment existant à conserver

monument d'importance régionale (selon recensement architectural, note 2)

bâtiment intéressant au niveau local (selon recensement architectural, note 3)

bâtiment bien intégré (selon recensement architectural, note 4)

bâtiment existant

bâtiment sous-sol existant

bâtiment à démolir obligatoirement en cas de nouvelle construction

surface de plancher déterminante (SPd)

mur ou muret à conserver

liaison piétonne à renforcer

PERIMETRES REGIS PAR LE PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°284 (PAC VENOGG) (INDICATIFS)

périmètre 1 (cours d'eau le Veyron) (indicatif)

périmètre 2 (indicatif)

périmètre 3 (indicatif)

AIRES DE DANGERS NATURELS

aire d'interdiction, exposée à un danger de forte intensité

aire de réglementation, exposée à un danger d'intensité moyenne ou faible

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

existantes

abrogées

nouvelles

RECENSEMENT ARCHITECTURAL

monument d'intérêt régional (note 2) / objet d'intérêt local (note 3) / objet bien intégré (note 4)

bâtiment remarquable (note 2) / intéressant (note 3) / bien intégré (note 4)

COMMUNE DE LA CHAUX

PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR DU VILLAGE

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 526000, 163100

ECHELLE 1/1000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

SOUmis A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 13 MAI 2016 AU 13 JUIN 2016

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LA SEANCE DU 23 MARS 2017

LA PRESIDENTE : LA SECRETAIRE :

MODIFICATIONS APPROUVEES PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

SOUmis A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE DU 12 FEVRIER 2022 AU 13 MARS 2022

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LA SEANCE DU 9 JUIN 2022

LA PRESIDENTE : LA SECRETAIRE :

MODIFICATIONS POUR APPROBATION APPROUVEES PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT

Lausanne, le

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

MISE EN VIGUEUR, LE

MidArchitecture sàrl

Rue St-Germain 28 B

CH 1000 Ruesigny

T. +41 22 732 04 32

info@midarchitecture.ch

Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 29 février 2016 fournies par le bureau COURDESSE & ASSOCIES - Ingénieurs et Géomètres SA, 1304 Cossoney

Authentifié le Signature

(DT 5474-009)